

La protection sociale est menacée !

Au terme de deux années de concertation avec les secteurs social et sanitaire, le constat est accablant : une offensive sans précédent est menée contre la Sécurité sociale et l'Aide sociale dans notre pays.

Denis Desbonnet (CSCE)

La Table ronde qui a rassemblé, durant deux ans, une quarantaine d'acteurs sociaux – citons, pélemêle et sans prétendre à l'exhaustivité, mutuelles, syndicats, Forem, Actiris, VDAB, CPAS, réseaux de lutte contre la pauvreté, ATD Quart Monde, LST, SPA Emploi, SPP Intégration sociale, chercheurs universitaires, etc. -, a permis de prendre toute la mesure de la déglingue sociale dans ce pays. Attaques contre les droits sociaux, misère croissante, violence institutionnelle et économique : jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, la régression sociale n'a été aussi forte. Ces constants sont couchés dans le rapport « Protection sociale et pauvreté » édité par le Service de Lutte

solidarité nationale ont été autorisées et mises en oeuvre.

Ne songeons qu'au nouvel arsenal de mesures antisociales en matière chômage (cible des manifestants de la Marche Contre les Chasses aux Chômeurs, le 11 mai dernier), auquel le Rapport accorde une large place dans les facteurs de cette hécatombe organisée. Mais aussi les atteintes au droit à l'aide – pardon, l'« activation » – sociale en CPAS, aux effets catastrophiques.

Les témoignages de situations inhumaines (ou infrahumaines sous l'angle d'une existence conforme à la dignité), absurdes voire kafkaïennes, souvent teintées d'une grande iniquité et violence institutionnelle

jours davantage, jusqu'à devenir la norme. Ces derniers étant de plus en plus conditionnels et conditionnés à toute une série d'exigences à remplir, de « devoirs », le plus souvent humiliants, aussi arbitraires qu'ineptes. Et, surtout, objectivement hors de portée de publics fragilisés, à qui ils sont néanmoins imposés comme une « contrepartie » de rigueur pour l'octroi de tel(le) ou tel(le) aide, avantage ou service - au(x)quel(s) ils sont pourtant en principe des « ayant droits » !

Autrement dit, ce qui transparait de ce passage en revue méthodique de la casse sociale, c'est que ce n'est plus seulement dans l'assurance chômage ou les CPAS que ce nouveau « paradigme » sévit. De proche en proche, il fait à présent des ravages dans l'ensemble du travail social et même sanitaire, aux dépens des plus faibles : pensionnés et prépensionnés qu'on veut forcer à travailler toujours plus longtemps, personnes handicapées et invalides sur qui des règlements ubuesques mettent une pression littéralement monstrueuse (5), allocataires de CPAS « activés », espionnés et exploités, et jusqu'aux sans-abri dont les quelques rares conquêtes arrachées ces dernières années sont bafouées ou « mégotées », rendant une fois encore leurs droits purement formels sur le terrain (6).

Signalons également un chapitre sur les (petits) indépendants : là encore, de nombreuses situations tragiques sont à déplorer, suite aux vices et imperfections de la loi ou de son application, débouchant sur la paupérisation accélérée de pans entiers de cette catégorie sociale. Eux aussi sont confrontés aux chausse-trappes d'une législation obsolète

La logique de l'« activation » des bénéficiaires de droits sociaux s'accroît toujours plus, jusqu'à devenir la norme, ubuesque.

contre la Pauvreté (SLP) (1) : une mine d'informations et de recommandations courant sur 140 pages, d'une densité remarquable.

Dans les trois sous-groupes comme chez l'ensemble (ou presque) des participants, une évidence a rapidement vu le jour, et est devenue un leitmotiv (à tel point que le SLP a décidé d'y consacrer une « prolongation » sur le thème du Non Accès/Non Recours - *Non Take of*) (2) : l'exercice des droits sociaux accuse un recul très sévère. Si ces régressions sont souvent le fait de pratiques abusives (parfois même en contradiction flagrante avec la loi !), c'est aussi sous l'angle légal et législatif que ces brèches croissantes dans la

inouiées ne manquent pas. Révélatrices de l'« horreur économique », pour reprendre les termes de Viviane Forrester. Les exemples d'abus liés à la mise à l'emploi en CPAS, via l'article 60, sont révélateurs. Les constats consignés dans le Rapport en cette matière rejoignent très largement les analyses et dénonciations du CSCE, ainsi que les revendications qui sont les siennes depuis de longues années (3).

On s'active, les pauvres, ou on dégage !

Autre constatation : la logique et les pratiques d'« activation » de plus en plus cyniques (4) des bénéficiaires de certains droits, s'accroissent tou-

et « rapiécée ». Laquelle, en dépit d'incontestables progrès enregistrés depuis une décennie, reste beaucoup trop souvent d'une rare complexité et comporte trop de carences, laissant souvent les indépendants sans aucune couverture. De plus en plus d'entre eux, ruinés, n'ont dès lors d'autre choix que de se tourner vers les CPAS, d'où ils sont souvent repoussés et exclus d'office.

Qui est malade : le système ou les exclus ?

Passons au deuxième volet du Rapport, à savoir la Santé. Et reproduisons quelques-unes des têtes de chapitre pour en donner la teneur : « La maladie rend pauvre, la pauvreté rend malade », « Inégaux face à la santé », tous consacrés à l'injustice sociale en matière d'accès différencié aux soins (7).

Le Rapport pointe l'incroyable cacophonie régnant dans l'octroi des cartes médicales, où l'arbitraire le dispute à l'opacité selon les communes, les pratiques variant d'un CPAS à l'autre,

à l'encontre de la plus élémentaire égalité des citoyens devant la loi – qui plus est pour la jouissance de droits humains « premiers » et vitaux. Une injustice que le CSCE pointe depuis des années, et dont cet écho dans un document aussi officiel

ne fait que nous conforter dans ce combat. Enfin, pas besoin de développer ici la question également soulevée par le Rapport des restrictions de l'Aide Médicale Urgente (pour les « illégaux » et autres sans papiers) que nous



⇒ avons inlassablement condamnées dans cette revue (8).

A ce propos, on retiendra notamment cette « sortie » d'un des représentants d'ATD Quart Monde, par ailleurs médecin généraliste de « première ligne » en quartier populaire, s'insurgeant contre un certain discours parlant de « prévention des risques » en matière sanitaire pour les « pauvres », et rappelant que dans ce domaine, la seule prévention qui vaille est la prévention « primaire ». A savoir, une amélioration globale et radicale des conditions de vie et de travail des couches populaires, les allergies et problèmes respiratoires croissants dans ces milieux étant notamment dus souvent à un habitat insalubre, faute de moyens financiers ! Et qu'à l'inverse, toute approche « caritative », intrusive, culpabilisante et moralisatrice, était non seulement totalement contre-productive, mais surtout une stigmatisation indigne et un retour aux dames patronnesses et autres « oeuvres » du XIX^e siècle, rendant une fois de plus les « indigents » responsables de leur sort. Une évidence rappelée aussi en maintes occasions par l'association Lutte Solidarité Travail, menant depuis plus de deux décennies un vrai

□ □ □

PROFITEURS VOUS-MÊMES !

Relevons avec intérêt et satisfaction que le Rapport se clôture sur cette problématique vitale, au propre comme au figuré, du non-droit effectif aux droits les plus « basiques ». Amorce d'un prolongement de la réflexion et l'action du SLP en cette matière, et incitation à nous en emparer nous-mêmes, acteurs du secteur social, tous autant que nous sommes.

Tant il est vrai que, pour citer Rocco Vitali, Directeur du Forum Bruxellois de Lutte Contre la Pauvreté, ce « Non-Accès/Non-Recours » est la meilleure réponse à opposer à l'actuelle offensive démagogique de la Chasse à la soi-disant « Fraude sociale ». Cet épouvantail que

tous les diviseurs pour régner donnent en pâture au bon peuple : de Frank Vandembroucke et Johan Vande Lanotte à Maggie De Block et Bart De Wever, en passant par John Crombez et Charles Michel, comme des quotidiens *Le Soir* à *La Dernière Heure*, en passant, à de rares exceptions près, par le chœur des éditorialistes flamands.

Car on sait déjà que cette « tache noire » est sans aucun doute bien plus importante, statistiquement et donc budgétairement, que les quelques rarissimes cas de véritable fraude sociale et autres « abus » dignes de ce nom - nous ne parlons pas des expédients... d'infortune,

type fausse déclaration comme isolé pour échapper au statut et taux cohabitant (encore plus) de misère, ni du chômeur ou de l'allocataire tondant la pelouse du voisin pour quelques euros, débrouille que les nouveaux « Misérables » sont contraints d'utiliser pour tenter de boucler des fins de mois qui commencent souvent dès la première semaine !

Une belle économie pour « nos finances publiques » que ces dizaines de milliers de pauvres hères ne sachant (ou n'osant) réclamer ce qui leur est dû légalement, sinistre « épargne » réalisée par l'Etat sur le dos de ces laissés pour compte !

Incroyable cacophonie dans l'octroi des cartes médicales, où l'arbitraire le dispute à l'opacité selon les communes.

travail d'organisation, de prise de la parole et de défense des précaires, avec et non « pour » eux.

Encore et toujours, ce genre de glissements, procédant d'une approche qui reporte la « faute » sur les victimes du système, permet à l'Etat de se dédouaner de sa propre responsabilité dans le mal-être grandissant au sein de la population et, en particulier, des franges les plus écrasées par ses propres politiques, qui n'ont de « sociales » que le nom, dans une inversion perverse digne de Dickens et d'Orwell.

Et que dire de la « psychiatrisation » et autres approches « psychologues » du social... Eternelle question de l'oeuf et de la poule, tant il est malaisé de savoir précisément, et en toutes circonstances, si c'est la misère qui engendre la folie ou le contraire. Mais on sait clairement que pour

quelques sans-abri qui ont abouti à la rue suite à des problèmes de santé mentale (et encore, ceux-ci ne sont-ils pas très souvent liés à la violence économique et sociale qu'ils ont endurée ?), c'est le plus souvent l'inverse qui est vrai : une seule nuit sur le trottoir laisse toujours des traces indélébiles, voire incurables.

Triste bilan de santé...

On ne peut nier certaines avancées bien réelles, en matière de remboursement des soins de santé ou d'autres programmes à destination des catégories les plus vulnérables : statut Omnio, Bénéficiaires de l'Intervention majorée (Bim), Maximum à facturer, etc. Mais il y a encore fort à faire pour que ces publics-cibles bé-

néficient vraiment de ces droits théoriques. La plupart de ces mesures, ainsi que les campagnes d'information et de sensibilisation censées les promouvoir n'atteignent pas les personnes concernées. Laurette Onkeninx l'a d'ailleurs reconnu elle-même, lors du Colloque du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) clôturant la Table Ronde sur la Santé qu'il avait organisée en 2011.

Toujours au rayon des incohérences, voire absurdités du système relevées par le SLP, mentionnons encore les fameux « Prix de l'amour » et « Prix du travail », soit la pénalisation du fait d'habiter avec celui ou celle avec qui on veut partager sa vie (une des déclinaisons de ce statut cohabitant discriminatoire, sur lequel le Rapport revient dans ses recommandations finales) ; et pour le second, toutes les situations où retrouver un travail se traduit aussi par une semblable et illogique perte de revenus.

Autres items hautement éloquentes de ce chapitre : « Complexité », « Soins et médicaments non couverts », ou « Insuffisance des indemnités ».



De plus en plus de citoyens passent au travers des mailles du filet de la Sécurité sociale.

INDIAN_FOREVER

Citons un passage qui vaut son pesant d'évidente lucidité : « On ne peut plus ignorer l'influence des conditions de travail sur l'augmentation des cas d'invalidité. La dégressivité croissante des indemnités de chômage a probablement aussi une incidence sur le nombre de travailleurs atteints d'une incapacité de travail. Cela fait longtemps que des personnes pauvres dénoncent le manque d'emplois de qualité et l'inadéquation du marché de l'emploi. Mais ce problème de société est trop souvent individualisé, médicalisé et renvoyé au secteur de la santé. ». On ne peut mieux dire : comme quoi, tout est dans tout !

Les pensions sous tension

Pour ce troisième grand pan de la protection sociale (en l'occurrence, de la Sécurité sociale), le Rapport pointe toute une gamme de bénéficiaires qui, en dépit de l'instauration de la Garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) (9) (sur)vivent de pensions de misère, indignes d'un pays civilisé. Tout comme pour les améliorations réelles en matière de démocratisation du droit à la Santé, plus globalement, de graves disparités subsistent, ici aussi selon les classes sociales : ces mesures positives ayant toujours une guerre de retard, dans une course de vitesse inégale face à la pauvreté galopante.

Et parmi tous ceux et surtout celles qui sont victimes de ces inégalités choquantes, c'est avant tout sous l'angle du genre que cela se (re)marque, rançon des carrières « sacrifiées » de tant de femmes -ce n'est pas les camarades de Vie Féminine qui nous démentiront, elles qui ont mené une formidable campagne, « La Caravelle des droits des femmes », qui a sillonné pendant un an Bruxelles et la Wallonie pour dénoncer toutes les discriminations et oppressions

pesant sur la moitié du genre humain. Il faut épingler ici la très complexe et délicate problématique des « droits dérivés » (10).

Il est difficile de poursuivre sans fléchir l'objectif d'une individualisation des droits, tout en veillant à des aménagements pour diverses catégories de femmes (« aidantes » chez les indépendants et les petits et moyens fermiers, femmes « au foyer », veuves

ou séparées...) qui risquent, sinon, d'en faire les frais.

Pour conclure, nous nous en tiendrons à l'énumération des six recommandations générales et transversales qui condensent la substantifique moelle de ces deux ans de travaux. Une nomenclature qui parle d'elle-même : « Garantir l'effectivité du droit fondamental à la protection sociale », « Diminuer la pression sur la protection sociale », « Renforcer les droits de tous pour tous », « Revoir le statut cohabitant » (11), « Sécuriser les passages d'un statut à un autre », et enfin, last but not least, « Lutter contre le non-recours aux droits ». Tout un programme... □

1. Le SLP est chargé de veiller au suivi du 1er Rapport Général sur la Pauvreté édité en 1995, sous la direction de la Fondation Roi Baudouin, avec notamment la participation d'ATD Quart Monde. Le Rapport « Protection Sociale et Pauvreté » est téléchargeable sur le site du SLP : www.luttepauvrete.be

2. Sous la forme de deux réunions préparatoires, débouchant sur le Colloque

« Protection Sociale et Pauvreté : pour quelles raisons les personnes pauvres sont-elles moins bien protégées ? », le 29 avril 2014, au Service de Programmation Politique Emploi. Nous aurons l'occasion d'y revenir à l'occasion de la parution des « Actes » de celui-ci.

3. Lire nos deux études « Regards syndicaux sur les conditions de travail sous contrat Article 60 » et « La réinsertion précaire des travailleurs Article 60 au sein des Petits Riens et de l'Armée du Salut » - Foyer Georges Motte, téléchargeables le site du CSCE.

4. Nicolas Bernard, du Réseau Bruxellois pour le Droit à l'Habitat et chercheur à la Faculté Saint Louis, relevait la terminologie révélatrice du mépris de classe d'une certaine caste juridico-politique utilisant, lors de procédures d'expulsion de locataires impécunieux et de ce fait « fautifs » vis-à-vis de leurs propriétaires, la bonne vieille injonction leur intimant de « déguerpir » (sic) séance tenante.

5. Voir le dossier « Handicap : Au boulot, les invalides ! » dans *Ensemble !* n° 81.

6. Lire à ce propos les dossiers « Trop de CPAS sabotent ou contournent l'adresse de référence, dans *Ensemble !* n° 71, « Sortons les usagers sans défense de l'ombre », *Ensemble !* n° 81, et le discours de Bernadette Schaeck lors de l'étape liégeoise de la Marche

Toute approche intrusive, culpabilisante et moralisatrice est contre-productive, et signe un retour aux dames patronnesses et autres « œuvres » du 19^e Siècle.

des Acteurs des Temps Présents, consultable sur le site de l'aDAS, ou encore la série de Chroniques des Juridictions du Travail tenues par Judith Lopez-Cardozo dans nos colonnes.

7. Voir les « justifications » ahurissantes de cynisme ou d'inconscience de l'ex-Président du CPAS d'Ixelles, dans le dossier « Le droit à la Santé, un luxe pour les pauvres ? », *Ensemble !* n° 70, ou encore les études « graphically speaking » sur les liens entre pauvreté et (mauvaise) santé, mortalité accrue, espérance de vie réduite du chercheur de la KUL Ides Nicaise.

8. Voir notamment « Menaces sur l'aide médicale urgente », *Ensemble !* n° 81.

9. Garantie de Revenu aux Personnes âgées, instituée en 2001 pour relever à un seuil minimal les pensions les plus basses.

10. « Démêlons le sac de noeuds des droits dérivés », *Ensemble !* n° 61.

11. Le CSCE bataille depuis des années pour cette revendication (voir notamment le dossier « Statut cohabitant : pour en finir avec l'injustice » dans *Ensemble !* n° 63), laquelle est devenue un mot d'ordre fédérateur pour tous les acteurs sociaux, des Réseaux de Lutte contre la pauvreté à Lutte Solidarité Travail, en passant par l'aDAS, Vie Féminine et les Equipes Populaires.